
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 21 janvier 2019, à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clara
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Marie-Agnès Guichard, chef de division - culture
M. Daniel Bussièrès, chef de division - communications
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique
M. Robert Dolbec, attaché politique du parti Ensemble Montréal
M. Miguel Alston, commandant, représentant du PPQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ trente (30)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA19 10 001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 janvier 2019, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 janvier 2019, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Madame la mairesse souhaite une bonne année 2019, sous le signe de la paix, de la santé et du bonheur.

Elle souligne les nombreux projets en cours destinés à améliorer le milieu et la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement.

Par exemple :

- la poursuite du déploiement du plan d'action collectif Priorité Jeunesse;
- le déploiement du plan collectif de développement économique;
- le réaménagement de plusieurs parcs;
- l'inauguration de deux scènes extérieures;
- l'adoption et à la mise en œuvre du plan de réaménagement du Nord-Est et du plan d'action culturel;
- le déploiement du Conseil jeunesse de Montréal-Nord;
- le forum des aînés;
- l'aménagement des ruelles vertes.

Madame la mairesse explique que la décision de faire le chargement de la neige la nuit en est une de sécurité.

Le chargement de nuit est plus efficace et sécuritaire que le chargement de jour pour plusieurs raisons :

- plus sécuritaire parce qu'il y a moins de voitures et de piétons sur la route des souffleuses
- plus sécuritaire parce qu'il y a moins de circulation dans l'arrondissement lors des 2 800 voyages de camions entre la souffleuse et les lieux de dépôt
- plus sécuritaire parce qu'il permet de dégager les abords d'écoles avant l'arrivée des élèves

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Claras

À l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de Montréal-Nord, l'organisme Un itinéraire pour tous (UIPT) et plusieurs organismes partenaires, organisent en février une vingtaine d'activités destinées à mettre en valeur l'importante contribution des citoyennes et citoyens des communautés noires à notre société.

La programmation de cet événement sera annoncée mercredi prochain. On souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

Rappelle que les travaux préparatoires pour le SRB Pie-IX ont débutés. Elle invite les gens à s'inscrire à l'infolettre qui est diffusée par le bureau de projet du SRB Pie-IX et souligne qu'une rencontre d'information sur ces travaux aura lieu dans la salle du conseil, le mercredi 27 février prochain. Également, un comité de bon voisinage a été mis en place et sur lequel il reste quelques places de disponibles.

M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Retour sur la soirée d'information et d'échange sur la circulation dans le secteur Marie-Claras (d'Audoine à Pelletier, entre Henri-Bourassa et Gouin). Après avoir fait des études sur la circulation dans le secteur et travaillé avec un comité de citoyens, une série d'interventions destinées à augmenter la sécurité des déplacements et le bien-être des citoyens a été proposée.

Pour bonifier encore nos propositions, de nouvelles étapes de consultations citoyennes sont en cours d'organisation. On invite les citoyens à consulter la page Facebook de l'arrondissement.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Remercie trois membres sortants de la Table paix et sécurité urbaines qui ont fait preuve d'une implication citoyenne fort appréciée en participant activement aux travaux de cette instance et en démontrant un haut niveau d'engagement soit :

- Mme Isabelle Laurin, représentante du Comité de réflexion sur le vieillissement de Montréal-Nord;
- M. Emmanuel Tagne-Tagne, citoyen du secteur Est;
- M. Williamson Lamarre, représentant de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord.

Les membres du conseil d'arrondissement désirent aussi rendre hommage ce soir à monsieur Raymond Laurent pour souligner son implication essentielle à la tenue de la Foire santé de Montréal-Nord.

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère indépendante – district Ovide-Clermont

Mme Belinga tient à saluer et souhaiter une bonne année 2019 aux citoyens. Elle souligne le « Martin Luther King Day », en l'honneur à celui qui s'est battu pour le droit des Noirs dans la paix ». Elle réitère son engagement à titre de conseillère à lutter contre la discrimination et aider à bâtir une société inclusive.

Mme Belinga mentionne qu'elle a perdu certains droits depuis qu'elle est devenue conseillère indépendante. Elle souhaite faire des démarches auprès de la Commission de la présidence de la Ville de Montréal afin que les conseillers indépendants soient mieux encadrés, principalement « aux femmes politiques » et issues de la minorité.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 30.

M. Louis Langevin

Cession de ruelles aux citoyens – accord des voisins.

Diminution du nombre de conseillers au Québec – démarche.

M. Denis Lalumière

Rétablissement du circuit d'autobus – travaux de voirie sur le boulevard Léger et le boul. Henri-Bourassa

M. Pierre Lacombe

Consultation du 16 janvier 2019 sur le problème de circulation dans Marie-Clarac – commentaires et consultation du rapport d'expertise

M. Noël Audet

Bris d'aqueduc sur la rue Gariépy – félicitations aux employés de l'arrondissement.

Fin de la période de questions à 20 h..

CA19 10 002

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2018, à 11 h 30, adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018, à 19 h et adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2018, à 11 h 30.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2018, à 11 h 30, de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2018, à 11 h 30.

Adopté à l'unanimité.

CA19 10 003

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives, le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1187161017

CA19 10 004

Approuver le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 7 novembre 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 7 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1183602018

CA19 10 005

Déposer le bilan des années 2016-2017 du plan stratégique 2016-2025 de l'Arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le bilan des années 2016-2017 du plan stratégique 2016-2025 de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1187419003

CA19 10 006

Accorder une contribution financière de 158 500 \$, pour l'année 2019, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 158 500 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

QUE soit autorisé le directeur des travaux publics à signer ladite convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1183602016

CA19 10 007

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2019, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

(M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 50 630 \$ au Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 27 630 \$ au Club de soccer Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord (CBMN);

QUE soit accordée une contribution financière de 14 400 \$ à Baseball mineur Montréal Nord (B.M.M.N.);

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1186145036

CA19 10 008

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » en 2019 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » en 2019;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184394010

CA19 10 009

Accorder une contribution financière de 800 \$ à Coup de pouce jeunesse afin de le soutenir dans la réalisation de son projet spécial « Camp familial d'hiver pour les résidents de Place Normandie » qui se déroulera du 22 au 24 février 2019 au Havre familial - Centre de plein air à Sainte-Béatrix.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 800 \$ à Coup de pouce jeunesse afin de le soutenir dans la réalisation de son projet spécial « Camp familial d'hiver pour les résidents de Place Normandie » qui se déroulera du 22 au 24 février 2019 au Havre familial – Centre de plein air à Sainte-Béatrix, conformément à notre Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1186145034

CA19 10 010

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Organisation du Hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N) afin de réaliser le projet spécial soit le « Tournoi de hockey Atome Junior Yves Ryan » qui se déroulera du 21 janvier au 3 février 2019 aux arénas Rolland et Garon.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'Organisation du Hockey mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N) afin de la soutenir dans la réalisation de son projet spécial « Tournoi de hockey Atome Junior Yves Ryan » qui se déroulera du 21 janvier au 3 février 2019 à l'aréna Rolland et Garon;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1186145035

CA19 10 011

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire English-Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire English-Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

ET QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord mandate la Direction de l'arrondissement afin qu'elle précise les termes de la convention d'utilisation à être signée (au niveau des aspects opérationnels et administratifs) visant les installations et les équipements de sports et loisirs de l'arrondissement, avec la Commission scolaire English-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1181280015

CA19 10 012

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

ET QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord mandate la Direction de l'arrondissement afin qu'elle précise les termes de la convention d'utilisation à être signée (au niveau des aspects opérationnels et administratifs) visant les installations et les équipements de sports et loisirs de l'arrondissement, avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1181280016

CA19 10 013

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Mme Heba Mohamed, une partie de ruelle située du côté ouest de l'avenue des Récollets, au nord de la rue Martial, d'une superficie de 27,9 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Heba Mohamed aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 3 306 936 du cadastre du Québec, d'une superficie de 27,9 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE soient autorisés le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte;

ET QUE ce revenu soit imputé conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1183496001

CA19 10 014

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à M. Mario Ciampanelli, une partie de ruelle située du côté est de l'avenue de London, au nord de la rue Martial, d'une superficie de 11,43 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'acte par lequel la Ville vend à monsieur Mario Ciampanelli aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 3 306 934 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11,43 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE soient autorisés le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte;

ET QUE ce revenu soit imputé conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1183496002

CA19 10 015

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Habitation K.B. inc., une partie de ruelle située du côté est de l'avenue de London, au sud du boulevard Henri-Bourassa Est, d'une superficie de 43,2 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'acte par lequel la Ville vend à Habitation K.B. inc. aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 2 767 838 du cadastre du Québec, d'une superficie de 43,2 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE soient autorisés le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte;

ET QUE ce revenu soit imputé conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1183496006

CA19 10 016

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Mme Najma Ali et M. Mohammed Ishaq, une partie de ruelle située du côté ouest de l'avenue des Récollets, au sud du boulevard Henri-Bourassa Est, d'une superficie de 16,6 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Najma Ali et monsieur Mohammed Ishaq aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 2 767 836 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16,6 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE soient autorisés le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte;

ET QUE ce revenu soit imputé conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1183496010

CA19 10 017

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à M. Victor Patita, une partie de ruelle située du côté ouest de l'avenue des Récollets, au sud du boulevard Henri-Bourassa Est, d'une superficie de 16,7 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'acte par lequel la Ville vend à monsieur Victor Patita aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 2 767 835 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16,7 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE soient autorisés le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte;

ET QUE ce revenu soit imputé conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1183496011

CA19 10 018

**Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17337 pour les services de direction technique pour les événements culturels et spéciaux.
Appel d'offres 18-17337 / 1 soumission**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit rejetée la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17337 pour les services de direction technique pour les événements culturels et spéciaux.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1195190002

CA19 10 019

**Rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1041 pour la fourniture et l'installation de structures permanentes pour la rue de Dijon.
Appel d'offres 1041 / 6 soumissions**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1041 pour la fourniture et l'installation de structures métalliques sur la rue de Dijon.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1184383007

CA19 10 020

**Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1042 pour la coordination et mise en œuvre du plan d'action en médiation culturelle de l'arrondissement de Montréal-Nord.
Appel d'offres 1042 / 1 soumission**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit rejetée la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1042 pour la coordination et la mise en œuvre du plan d'action en médiation culturelle de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1195190001

CA19 10 021

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1183848047

CA19 10 022

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183848048

CA19 10 023

Autoriser une dépense de 93 236,10 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada Inc., pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 93 236,10 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada Inc. pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requise par la Direction des travaux publics, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183484007

CA19 10 024

Octroyer un contrat de service au montant de 91 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, à la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit octroyé un contrat de service au montant de 91 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, à la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1193602001

CA19 10 025

Accorder une contribution financière de 500 \$ à Librairie Racines afin de soutenir la réalisation du projet de mise sur pied d'un groupe de support aux femmes racisées victimes de violences sexuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ à Librairie Racines afin de soutenir la réalisation du projet de mise sur pied d'un groupe de support aux femmes racisées victimes de violences sexuelles;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1183573034

CA19 10 026

Entériner une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert de Noël tenu le 9 décembre 2018, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 350 \$, taxes incluses, auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert de Noël tenu le 9 décembre 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1183573033

CA19 10 027

Entériner une dépense de 200 \$, auprès de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal annuel, et ce, à même le budget de représentation des élus.

(M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 200 \$, auprès de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal annuel;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1183573035

CA19 10 028

Donner un avis de motion, présenter et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.048 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1568.048 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1568.048 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.048 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1180217022

CA19 10 029

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 4 décembre 2018, à 18 h 45 et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 4 décembre 2018, à 18 h 45.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1185995019

CA19 10 030

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 4 décembre 2018, à 18 h 45 et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1185995019

CA19 10 031

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter, le second projet de résolution PP-033 afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 4 décembre 2018, à 18 h 45 concernant le premier projet de résolution PP-033 afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1180217020

CA19 10 032

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter, le second projet de résolution PP-033 afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° RGCA11-10-0007, un second projet de résolution visant à autoriser la construction d'un pavillon au parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal (lot 1 669 155 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Ainsi :

Pour l'ensemble du projet

- Déroger à la grille de zonage P2-731.1 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre l'usage salle communautaire.
- Déroger à l'article 76 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre l'utilisation de quatre revêtements extérieurs pour le bâtiment.
- Déroger aux articles 76.1 et 76.2 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre l'utilisation d'un revêtement en déclin de bois pour le bâtiment.

- Déroger à l'article 83 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre plus d'un bâtiment principal sur un même terrain.
- Déroger aux articles 92.20 et 92.21 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre qu'aucune case de stationnement supplémentaire ne soit implantée.
- Déroger à l'article 227 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre un empiètement de l'avant-toit de plus de 1,2 mètre dans la cour avant.
- Déroger à l'article 229 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre que la cour arrière ne soit pas gazonnée à 50 %.
- Déroger à l'article 233 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre que les appareils mécaniques soient situés en marge latérale gauche, à moins de 15 m d'une limite de terrain.

De plus, les conditions suivantes devront aussi être respectées :

- o Six (6) emplacements à vélo doivent être prévus sur le site;
- o À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA11-10-0007), s'appliquent;
- o Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1180217020

CA19 10 033

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'installation d'un dépoussiéreur en marge latérale ainsi qu'un écran sonore entourant l'équipement pour le 10000, avenue Bruxelles, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'installation d'un dépoussiéreur en marge latérale ainsi qu'un écran sonore entourant l'équipement;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- À ce que le bâtiment ou toute installation en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;
- À ce qu'une étude d'impact sonore soit réalisée pour l'équipement à installer et que cette dernière démontre que les mesures de réduction du son projetées permettront le respect du règlement sur les nuisances causées par le bruit ou tout règlement régissant le bruit, et ce, en tout temps et que ces mesures soient réalisées et maintenues en tout temps;
- À ce qu'un revêtement conforme au règlement de zonage en vigueur, soit installé sur chacune des faces de l'écran sonore installé;
- À ce que le dépoussiéreur soit installé en retrait d'un minimum de 6 m de la ligne de lot avant et à un minimum de 6 m de la ligne de lot arrière et que ce dernier ne dépasse pas une hauteur de 5,5 m, calculée au niveau du sol;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 815 du cadastre du Québec, soit le 10000, avenue de Bruxelles.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1187161018

CA19 10 034

Nommer M. Gabriel Laviolette à titre d'inspecteur du cadre bâti, à la Division permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de six (6) mois à compter du 22 janvier 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommé M. Gabriel Laviolette, matricule 100090131, à titre d'inspecteur du cadre bâti (Emploi : 721750 – Poste : 65547), à la Division permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de six (6) mois à compter du 22 janvier 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1183301003

CA19 10 035

Autoriser la conversion d'heures auxiliaires en la création de six (6) postes permanents d'aide-bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la conversion d'heures auxiliaires en la création de six (6) postes permanents d'aide-bibliothécaires à la Division des bibliothèques;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1184394009

CA19 10 036

Autoriser la création d'un poste col blanc permanent de Responsable technique - Production (Emploi : 720970), groupe de traitement 010, à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste col blanc permanent de Responsable technique - Production (Emploi : 720970), groupe de traitement 010, à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1185190005

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 18 février 2019.